

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2013**

---

**Présents :** Mmes Nicole Pau, Marie-Paule Chazal, Stéphanie Labbe, Michèle Robert, Isabelle Van Praagh-Doreau, Catherine Vaisse, Mrs. Maurice Coupaou, Gérard Guittard.

**Excusés :** Lina MIOCHE (pouvoir à Michèle ROBERT), Yves COMMUNAL (pouvoir à Catherine VAISSE), Robert BLANDIN (pouvoir à Maurice COUPAOU).

**Absents :** René FICHEUX, Jean-Louis YOL.

Mme Pau demande aux élus s'ils ont des remarques sur le compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

M. GUITTARD demande d'apporter une petite modification au point 9 des questions diverses concernant la sécurité des traverses : « ...un deuxième passage surélevé sera réalisé avec passage piéton face à l'abris bus ».

En l'absence d'autres remarques, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

**1. Délibérations approbation des comptes administratifs et comptes de gestion de la commune, de l'assainissement et du CCAS et affectation des résultats de l'exercice 2012**

Madame CHAZAL présente les comptes administratifs et de gestion de la commune, de l'assainissement et du CCAS. Elle distribue aux élus pour les trois structures (commune, assainissement et CCAS) :

- Les tableaux de synthèse des comptes administratifs et de gestion
- Le projet de délibération du compte administratif
- Le projet d'affectation du résultat d'exploitation

**A) COMMUNE**

**A1) Compte administratif:**

**Section de fonctionnement :**

Dépenses de l'exercice : 563 663.69 €

Recettes de l'exercice : 676 789.73 €

Report de l'exercice 2011 : 33 207.74 €

**Soit un résultat cumulé de +146 333.78 €**

**Section d'investissement :**

Dépenses de l'exercice : 437 870.58 €

Recettes de l'exercice: 523 208.16 €

Soit un excédent d'investissement de 104 654.58 €

Duquel on déduit le report déficit 2011 : - 174 227.87 €

**Soit un résultat cumulé de -69 573.29 €**

**A2) Compte de gestion : HELIOS – Résultats budgétaires 2012 Commune :**

**Section de fonctionnement :**

Dépenses de l'exercice: 563 663.69 €

Recettes de l'exercice: 676 789.73 €

Résultat de l'exercice : excédent de 113 126.04 €

Si on ajoute le report de l'année 2011 de 33 207.74 €, on obtient le résultat de fonctionnement cumulé du CA 2012, soit **+146 333.78 €**

L'analyse par chapitre sera présentée en même temps que le budget.

**Section d'investissement :**

Dépenses de l'exercice: 437 870.58 €

Recettes de l'exercice : 523 208.16 €

Résultat de l'exercice : excédent de 85 337.58 €

Si on prend en compte les RAR d'une part (dépenses : - 217 468.00 €, recettes : 236 785.00 €)

et le déficit 2011 reporté d'autre part (- 174 227.87 €), on obtient le résultat cumulé d'investissement du CA 2012 de la commune soit **-69 573.29 €**.

Mme CHAZAL présente un tableau détaillant les dépenses et recettes d'investissement pour l'exercice 2012, reporté ci-dessous :

<b>Dépenses 2012</b>	<b>(en €)</b>	<b>Recettes 2012</b>	<b>(en €)</b>
Matériel communal	10 008	Matériel communal	584
Eglise	210 919	Eglise	203 863
Travaux communaux	106 166		
Aménagement Pôle de Vie	17 522	Aménagement Pôle de Vie	1 259
PLH	4 955	Emprunts nouveaux	129 840
Numérotation des rues	4 768	FCTVA	33 053
Divers	11 154	Affectation CA 2011	116 802
Déficit antérieur reporté	174 228	Amortissements	6 477
Travaux en régie	15 193	Amendes de police	7 500
Remboursement emprunts EPF SM	57 185	TA et divers	23 830
<b>Total dépenses</b>	<b>612 098</b>	<b>Total recettes</b>	<b>523 208</b>
RAR	217 468	RAR	236 785
Déficit	69 573		
Retraitement SISIAV			16 762
<b>Déficit</b>	<b>52 811</b>		

**A3) Délibérations sur le CA et le compte de gestion de la commune :**

Le compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

Il est procédé au vote des comptes administratifs et de gestion de la commune, en l'absence de Madame le Maire.

**Le compte administratif ainsi que le compte de gestion de la commune sont adoptés à l'unanimité.**

**A4) Affectation du résultat :**

Avant de procéder à l'affectation du résultat, celui-ci doit être retraité pour tenir compte des résultats du SISIAV, à affecter à la commune, compte tenu de sa dissolution. Ces résultats sont les suivants :

Excédent de fonctionnement : 5 649.38 €

Excédent d'investissement : -16 762.06 €.

Le résultat de fonctionnement 2012 retraité s'élève à **151 983.16 €** (146 333.78 €+ 5 649.38 €)

Le résultat de clôture 2012 de l'investissement s'élève à **- 52 811.23 €** (- 69 573.29 € + 16 762.06 €)

Madame CHAZAL propose l'affectation suivante de l'excédent 2012 de 151 983.16 € :

- Au compte 1068, affectation obligatoire de 52 811.23 € pour couvrir le déficit d'investissement, et affectation de 60 000 € pour financer le programme d'investissement 2013, soit au total 112 811.83 €.
- En excédent reporté au budget de fonctionnement 2013 : le solde de 39 171.93 €

**L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.**

## **B) ASSAINISSEMENT :**

### **B1) Compte administratif de la commune :**

#### **Section d'exploitation :**

Dépenses de l'exercice: 17 910.17 €

Recettes de l'exercice : 20 667.00 €

Pas de report de l'exercice 2011

Soit un excédent d'exploitation de **+2 756 .83 €**

#### **Section d'investissement :**

Dépenses de l'exercice: 85 240.72 €

Recettes de l'exercice: 57 326.69 €

Report de l'excédent d'investissement 2011 de + 23 429.05 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : aucun

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 14 000 €

**Soit un excédent d'investissement cumulé de : + 9 515.02 €**

### **B2) Compte de gestion : HELIOS – Résultats budgétaires 2012 Assainissement :**

#### **Section d'exploitation :**

Dépenses de l'exercice: 17 910.17 €

Recettes de l'exercice : 20 667.00 €

Soit un excédent d'exploitation de + 2 756.83 €

#### **Section d'investissement :**

Dépenses : 85 240.72 €

Recettes : 57 326.69 €

Si on ajoute les RAR de + 14 000 € et l'excédent 2011 de + 23 429.05 €, on obtient un excédent de +9 515.02 €.

### **B3) Délibérations sur le CA et le compte de gestion de l'assainissement :**

Le compte de gestion est identique au compte administratif de l'assainissement.

Il est procédé au vote des comptes administratifs et de gestion de l'assainissement, en l'absence de Madame le Maire.

**Le compte administratif ainsi que le compte de gestion de l'assainissement sont adoptés à l'unanimité.**

**B4) Affectation du résultat :**

Les excédents 2012 d'exploitation (+2 756.83 €) et d'investissement (+9 515.02 €) seront donc reportés intégralement respectivement aux budgets d'exploitation et d'investissement 2013.

**C) CCAS**

**C2) Compte administratif du CCAS**

**Section de fonctionnement :**

Dépenses de l'exercice : 7 651.68 €

Recettes de l'exercice : 7 027.50 €

Report 2011 : 1 500.44 €

**Soit un résultat de fonctionnement cumulé de + 876.26 €**

**Section d'investissement :**

Dépenses : 0 €

Recettes : 2 887.00 €

Report 2011 : 454.30 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 5 741.00 € (Programme de mise en place des défibrillateurs)

**Soit un résultat d'investissement cumulé de - 2 399 .70 €**

**C2) Compte de gestion : HELIOS – Résultats budgétaires 2012 Commune :**

**Section de fonctionnement :**

Dépenses de l'exercice : 7 651.68 €

Recettes de l'exercice : 7 027 .50 €

Résultat de l'exercice : déficit de -624.18 €, auquel on rajoute le report de l'excédent 2011 de 1500.44 €, soit un résultat cumulé de + 876,26 €.

**Section d'investissement :**

Dépenses de l'exercice : 0

Recettes de l'exercice : 2 887 €

Résultat de l'exercice : excédent de 2 887 € auquel on intègre les RAR de - 5741 € et le report de 454.30 €, soit un résultat cumulé de – 2 399,70 €.

**C3) Délibérations sur le CA et le compte de gestion du CCAS :**

Le compte de gestion est identique au compte administratif du CCAS.

Il est procédé au vote des comptes administratifs et de gestion du CCAS par les membres du CCAS.

**Le compte administratif ainsi que le compte de gestion du CCAS sont adoptés à l'unanimité par les membres du CCAS.**

**C4) Affectation du résultat :**

Madame CHAZAL propose l'affectation obligatoire du résultat de fonctionnement de 876.26 € au compte 1068 afin de couvrir une partie du déficit d'investissement.

**D) Taux d'imposition communaux :**

Madame le Maire propose de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 au prochain conseil, lors du vote du budget 2013.

**2- Présentation du Budget Primitif 2013 de la commune**

Madame CHAZAL présente le projet de budget communal 2013 par chapitre.

**A) Budget de fonctionnement 2013**

**A1) Dépenses du budget de fonctionnement 2013 :**

**Chapitre 011 : charges à caractère général :**

Budget 2012 : 132974 €

Réalisé 2012 : 117938 €

Budget 2013 : 129920 €

Sur 2012, ce chapitre a bien été maîtrisé dans son ensemble. Pour 2013, il est prévu une hausse du poste autres travaux et fournitures (travaux en régie) (compte 6068) de 2 845 € à 6 000 € permettant de récupérer la TVA sur les fournitures mise en œuvre dans le cadre de travaux réalisés par les employés communaux. Il est également prévu une hausse du poste entretien autres biens immobilier de +4 600 € pour financer des dépenses exceptionnelles telles que le déplacement du compteur de gaz (2 083 €) et la réparation de l'horloge de Chadrat (environ 2 200 €).

**Chapitre 012 : charges de personnel :**

Budget 2012 : 198860 €

Réalisé 2012 : 197294 €

Budget 2013 : 205139 €

Pas d'évolution particulière de ce chapitre : prévision des mêmes charges de personnel augmentée de 3 %.

**Chapitre 65 : autres charges de gestion courante**

Budget 2012 : 232638 €

Réalisé 2012 : 226038 €

Budget 2013 : 236724 €

Les faits marquants de 2012 sont les suivants :

En 2012 : Participation SIVOS Ecole de la Monne (compte 657358) : 160 100 € prévu, 149 863 € réalisé. Le SIVOS n'a pas eu besoin d'appeler le dernier appel de fond, ayant bien maîtrisé les dépenses 2012.

Pour 2013, il est prévu :

- Une baisse du poste « service incendie » (compte 6553) de 27 425 € à 23 000 € du fait de la dissolution du SISIAV et de la facturation du service par le SDIS.

- Une Augmentation du poste « subventions aux associations » (compte 6574) de 9 230 € à 11 500 € liée à l'organisation de 2 évènements cette année : les Jours de Lumières et à les 12èmes Rencontres des Saint Saturnin.

**Chapitre 66 : charges financières :**

Budget 2012 : 13 601 €

Réalisé 2012 : 13 600 €

Budget 2013 : 16 537 €

Pour 2013 il est prévu une augmentation de 3 000 € de ce poste du fait du paiement des premières annuités des 2 emprunts faits sur 2012, non compensés totalement par la baisse des intérêts des emprunts en cours.

**Divers :**

Les amortissements prévisionnels 2013 s'élèvent à 7372 €

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 596 357 €.

**A2) Recettes du budget de fonctionnement :**

Excédent de fonctionnement 2012 reporté prévu : 39 171 € (suite à la délibération du conseil municipal)

**Produits des services des domaines et ventes diverses :**

Budget 2012 : 16 200 €

Réalisé 2012 : 20 495 €

Budget 2013 : 11 200 €

En 2013 les refacturations au SIVOS de la Monne seront en forte diminution du fait de l'arrêt de la refacturation du photocopieur, le contrat des photocopieurs étant arrivé à échéance, le SIVOS s'est équipé directement. Les refacturations porteront désormais uniquement sur le gaz, l'électricité, l'affranchissement et la mise à disposition du personnel de la commune.

**Impôts et taxes :**

Budget 2012 : 321 046 €

Réalisé 2012 : 339 026 €

Budget 2013 : 336 754 €

En 2012 il est rentré un plus de contributions directes que prévu (+2 600 €), et surtout + 12860 € de taxes additionnelles aux droits de mutation : il a été décidé d'augmenter ce poste au budget 2013 de 10 000 à 14 000 €, tout en restant prudent car il est difficile de prévoir à l'avance le niveau de ces taxes liées au marché de l'immobilier et à la construction.

**Dotations et participations :**

Budget 2012 : 254 555 €

Réalisé 2012 : 283 657 €

Budget 2013 : 250 981 €

L'écart entre le budget 2012 et le réalisé 2012 est liée au versement de la dotation générale de décentralisation que nous n'avions pas inscrite au budget.

La dotation connue à ce jour est la dotation forfaitaire, qui est annoncée avec une baisse de près de 2% par rapport à 2012. N'ayant pas connaissance à ce jour des montants des autres dotations, nous avons pris le parti d'inscrire les mêmes montants en 2013.

Les compensations de taxes foncières et d'habitation sont inscrites aux montants connus à ce jour.

**Autres produits de gestion courante :**

Budget 2012 : 6 500 €

Réalisé 2012 : 7 377 €

Budget 2013 : 5 500 €

Le compte « revenu des immeubles » est prévu en baisse du fait que l'appartement de Chadrat ne sera pas loué en 2013.

**Divers :**

Il est prévu d'affecter les 6 000 € de travaux en régie au compte 722 (immobilisation corporelles)

Les recettes de fonctionnement prévues au budget s'élèvent : 653 106 €

Pour équilibrer le budget de fonctionnement, le virement à la section d'investissement, correspondant à l'écart entre recettes (653106 €) et dépenses (596357 €) est de 56749 €.

**B) Budget d'investissement 2013 :**

**Les emprunts :** 39 779 € correspondant au remboursement de capital des emprunts en cours, de la Grange de Mai et de l'EPF SMAF.

**Le S.I.E.G. :** 46 000 € dont 20 000 € de RAR pour le règlement de l'éclairage de l'église basse consommation et de la fontaine place de l'Ormeau (50 % des travaux HT), le reste étant réglé par le SIEG. Il est attendu une subvention parlementaire de 3 900 € (RAR).

**Logiciel de gestion communale :** 3000 € : renouvellement du contrat à prévoir cette année.

**AVAP :** transformation de l'étude ZPPAUP en AVAP : 18 000 € dont 7 500 € de subvention de l'Etat.

**PLU :** 36 000 € dont 15 000 € de subvention de l'Etat.

**Matériel communal :** 13 524 € dont 2 433 € (RAR : remplacement de matériel informatique), 2 253 € de mobilier, 2 000 € d'installation et de branchement de lignes, 1 524 € de versement au CCAS pour le financement du solde des défibrillateurs et 5 112 € de matériels divers. Une subvention de 750 € est attendue pour l'acquisition de défibrillateur.

**Eglise :** 87 912 € dont 67 276 € de RAR. Il est attendu pour 80 942 € de subventions pour solder ce programme.

**Locaux communaux :** dépense de 28 000 € dont 25 000 € de travaux de remise en état de l'appartement au-dessus de l'ancienne école de Chadrat, nécessaires avant de pouvoir remettre en location.

**Travaux communaux :** 104 000 € de dépenses, 62 000 € de subventions. Il s'agit de :

- Réfection voiries programme 2012, qui sera réalisé en 2013 pour 56 000 € de dépenses. Il est attendu 40 000 € de subventions (en RAR) pour le programme de voiries 2011, réalisé en 2012.
- Des travaux de sécurité routière pour 18 000 € (avec 7 500 € de subvention « amendes de police ») : réalisation de 2 plateaux surélevés route de Champeix en vue de ralentir les véhicules et de sécuriser la voirie.
- Réfection de l'appenti et de l'abri bus Place Pignol (1<sup>ère</sup> tranche) : 30 000 € de dépenses, 14 500 € de subventions.

**Concours étude accès handicapés** : dépenses 3 000 € (Communauté de Communes)

**Programme CLD** : dépenses (RAR) 1 232 € : finalisation du programme de numérotation des rues. Il est attendu 3 475 € de subventions (RAR).

**Aménagement Pôle de Vie** : 353 219 € de dépenses, 216 193 de subventions. Il s'agit de :

- Aménagement place du 8 mai : 126 527 € RAR dépenses, 108 468 RAR recettes,
- Aménagement place des Razes et entre Grange de Mai et école (1<sup>ère</sup> phase, 1<sup>ère</sup> tranche) : 126 692 € de dépenses, 49 725 € de subventions
- Aménagement place du 8 Mai/place des Razes (1<sup>ère</sup> phase, 2<sup>ème</sup> tranche) : 100 000 € de dépenses, 58 000 € de subventions.

**Extension caserne : SISIAV** : annuité emprunt 2 748 € dépenses.

Le FCTVA 2013 (investissement 2011) s'élève à 48 830 €, la Taxe d'Aménagement (qui remplace la TLE) est évaluée à 15000 €.

En dépenses, ont été budgétés 6 000 € de travaux en régie.

Les créances du SMAF s'élèvent à 6 730 €.

On doit encore affecter :

- o en dépense le déficit d'investissement 2012 de 88 891 €,
- o en recette le prélèvement sur recettes de fonctionnement de 56 749 € et l'affectation du résultat 2012 au compte 1068 de 112 811 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 845 892 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 630 232 €

Soit un emprunt d'équilibre à réaliser de 215 660 €

Mme CHAZAL indique que la capacité d'emprunt de la commune pour 2013 se situe autour de 130 000 €.

Toutefois le programme de travaux du Pôle de Vie ne sera pas réalisé en totalité sur l'exercice 2013. Par ailleurs la situation financière de la commune en 2013 est plus confortable que celle des 3 années passées, le programme de l'église touchant à sa fin, programme difficile en matière de trésorerie, compte tenu des délais entre réalisation des travaux et versements des subventions.

Madame le Maire indique que le budget présenté sera mis dans les bannettes des membres du conseil absents et sera voté au prochain conseil fixé le 2 avril.

### **3- Délibération pour approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable :**

#### **PLU : débat sur le PADD**

Le P.A.D.D. donne les orientations générales du projet d'urbanisme de la commune en respectant les principes du développement durable.

Le document réalisé par le bureau d'études DESCOEUR fixe les orientations pour les 15-20 ans à venir.

Les grands thèmes retenus sont :

- Le respect du principe d'équilibre entre renouvellement urbain et développement urbain maîtrisé,
- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale
- L'utilisation économe et équilibrée des espaces.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce P.A.D.D.



#### **4- SMVVA – Modification des statuts – Transfert de la compétence assainissement :**

Le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon a en charge la « gestion des milieux aquatiques » et étend sa compétence à la gestion des eaux usées pour le compte de 12 communes. Dès l'année prochaine le S.M.V.A.A. prendrait à sa charge l'organisation et la gestion de l'assainissement (collecte et traitement) pour la commune de Saint Saturnin. Pour ce faire, nous devons approuver la modification des statuts et le transfert au syndicat. Ce qui est accepté à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal.

#### **5- Dématérialisation :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et donne son accord afin que Madame le Maire signe la convention de mise en œuvre.

#### **6- S.M.V.V.A. : Adhésion à la Charte d'entretien des espaces publics :**

Dans le cadre du «contrat territorial de la Vallée de la Veyre », le S.M.V.V.A. propose son aide financière pour l'adhésion de la commune à la charte d'entretien des espaces publics (niveau2) en partenariat avec Fredon Auvergne qui accompagnera les services techniques pour l'entretien des espaces publics. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'adhésion.

#### **Questions diverses :**

La commune de Saint amant Tallende organisera les feux d'artifice qui se dérouleront le samedi 13 juillet.

Il est proposé que la location de la Grange de Mai soit gratuite pour les spectacles de fin d'année de l'école.

La séance est levée à 23 h 15.